RÉGION
NORMANDIE

MESDAMES, MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE

Objet du dossier : Comité Technique du 27 juin 2022 - questions diverses

Caen, le 27/06/2022

Mesdames, Messieurs les Représentants du Personnel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des éléments d'information relatifs aux points divers relevant de la compétence du Comité Technique.

Précision quant à la répartition par secteur identifié des ETP suite à la décision du calcul de dotation globale pour tous les EPLE :
Comme convenu lors de la réunion du 17 juin dernier relative à la démarche d'accompagnement à l'évolution des métiers et des organisations (DAEMO), une synthèse des dotations par établissement et par service (restauration, maintenance et entretien des locaux) sera transmise aux organisations syndicales avant les vacances estivales.

Nombre de contractuels qui ont bénéficié d'une stagiarisation depuis septembre 2021 dans le cadre des nouvelles modalités relatives au recrutement :
L'analyse est en cours et les éléments vous seront communiqués dès que possible.

Point étape/échéances Flex bureau et composition du COTECH/COPIL :
Dans le cadre de l'expérimentation relative au Flex Bureau, la Collectivité souhaite mener une réflexion sur l'utilisation des espaces pour accompagner les nouveaux modes de travail. S'agissant d'un sujet transversal, la Collectivité est accompagnée dans la démarche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Une phase de construction de scenarii est actuellement expérimentée au sein de directions (DEEDD, DLN et DFAP). Différents outils et méthodes pour mener les réflexions collectives ont été donnés afin de permettre aux directions de mener à bien cette expérimentation et l'adapter à leurs missions. Des ateliers avec l'AMO sont également proposés pour mener :

- une réflexion sur le réaménagement souhaité (à partir des plans des locaux existants)
- et une réflexion sur les bonnes habitudes à prendre pour travailler dans ce nouvel environnement.

Suite aux ateliers, l'AMO va élaborer les plans correspondant aux scénarii envisagés pour chaque direction qui seront ensuite présentés aux directions supports et en parallèle aux directions expérimentatrices.

Les directions supports réaliseront une étude de faisabilité et feront une estimation des ressources nécessaires :

- A la DVA, il s'agira de vérifier que l'ergonomie et les aménagements des postes sont pris en compte afin d'anticiper les ressources nécessaires à une telle réorganisation et réfléchir aux réactualisations de certains documents et dispositifs le cas échéant (DUERP, protocole incendie…).
- A la DBR, cela sera pour vérifier la faisabilité des éventuels ajustements bâtimentaires (cloisonnements, électricité...) et estimer les ressources nécessaires (humaines, financières et temporelles)
- A la DMG , il s'agira de préparer les besoins de ressources nécessaires (humaines, financières et temporelles) en termes de mobilier.
- A la DRTN ,cela sera pour estimer les besoins de ressources nécessaires (humaines, financières et temporelles) à une telle réorganisation en termes de logiciels et de matériel informatique.

Quant à la présentation aux directions volontaires, elle a pour objectif de vérifier la cohérence du prototype envisagé avec les besoins et les spécificités de la direction et pour mener une première campagne d'information et de consultation en interne pour poursuivre leur information et consultation interne.

S'agissant d'une démarche très transversale, l'ensemble des acteurs est associé et notamment le secrétaire du CHSCT et les représentants du personnel. Des échanges réguliers ont lieu dans le cadre d'un groupe de travail mené tout au long de l'année avec les représentants du personnel et des informations sont réalisées lors des CHSCT.

Un COPIL est composé de la Vice-Présidente en charge des ressources humaines, du Directeur Général des Services, d'un représentant du cabinet, de l'ensemble des DGA et de l'équipe projet. Ce COPIL a pour rôle d'arbitrer et de définir les orientations stratégiques pour chaque étape du projet.

Un COTECH met en œuvre sur le plan technique les arbitrages du COPIL et est composé de la Directrice Générale Adjointe RPVEC ; des directions supports (DMG / DRTN / DBR / DVA / DPA / Pilotage/ Mission Modernisation / Communication interne) ; des directions expérimentatrices (DLN/ DEEDD /DFAP) ; du Secrétaire du CHSCT et de l'équipe projet.

Précision sur la date de la délibération relative à la Protection sociale complémentaire : Comme indiqué lors du groupe de travail du 25 février dernier, je vous confirme que l'assemblée délibérante de la Collectivité a débattu sur les garanties accordées aux agents en matière de protection social complémentaire. Vous trouverez à cet effet en annexe la délibération prenant acte de ce débat lors de l'assemblée plénière du 13 décembre 2021.

Je vous remercie de l'attention que vous portez aux agents de la Collectivité et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LA VICE-PRESIDENTE

Catherine GOURNEY-LECONTE